

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 29 OCTOBRE 2015**

Présents: Mr. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
Mr. L. GIJSENS, Melle A. POLMANS, Mme M.C. JANSSEN, Mme  
BOLLAND-BOTTY, Echevins,  
Mr J. CLIGNET, Mme E. DECKERS-SCHILLINGS, Mme S.  
PHILIPPENS-THIRY, Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Mr L.  
OLIVIER, Mr J.J. CLOES, Mr. F.T. DELIEGE, Mr. M. LUTHERS, Mme  
F. HOTTERBEEEX-van ELLEN, Mme A. XHONNEUX-GRYSON, Mme J.  
CLAUDE-ANTOINE, Conseillers,  
Melle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

En présence de: Mr René MICHIELS, Président du C.P.A.S.

Excusée: Mme M.-E. DHEUR

L'assemblée compte 17 membres.

\*\*\*\*\*

***ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE***

1. *Approbation du procès-verbal du 01.10.2015*
2. *Communications*
3. *Arrêtés de police*
4. *Enseignement primaire - Création d'un cadre temporaire- Ecole de WARSAGE*
5. *Modification budgétaire n° 2/2015 ordinaire et extraordinaire*
6. *Arrêté du Gouvernement wallon du 05.03.2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents - Taux de couverture des coûts y afférents - Ordonnance de police administrative générale- Règlements taxe et redevance - Exercice 2016*
7. *Règlements taxes et redevances communales et taxe additionnelle (mâts, pylônes et antennes GSM) -Exercices 2016 - 2017- 2018*
8. *Marché public de fournitures et travaux - Achat de fers et accessoires Sablage et peinture des clôtures- Ecoles de BOMBAYE et DALHEM*
9. *Marché public de travaux- Remplacement d'une armature d'éclairage public sinistrée - Chemin de l'Etang à WARSAGE*
10. *Marché public de travaux- Travaux provisoires de sécurisation et de stabilisation du clocher de l'église de BOMBAYE - Admission des dépenses*

\*\*\*\*\*

**Point 1: Approbation du procès-verbal du 01-10-2015**

**Jojo Cloes intervient comme suit:**

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès-verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

- Vote sur l'intervention de Jojo: Majorité: 9 NON / Renouveau: 7 OUI
- Vote sur le point: Majorité: 9 OUI / Renouveau: 7 NON

### **Point 2: Communications**

Rien de particulier.

Toutefois, tant Arnaud Dewez qu'Aurore Gryson déplorent le fait que l'Appelboom n'ait pas été retenu par le jury de la Fondation Wallonne pour la Conservation des Habitats parmi les 15 candidatures reçues dans le cadre de l'arbre de l'année 2015.

### **Point 3: Arrêtés de Police**

**Loïc Olivier intervient comme suit:**

Article 113/2015:

Tarzan vous avait parlé, il y a quelques semaines des travaux réalisés rue Lieutenant Pirard (près de l'Elan). Les travaux sont-ils finis?

Josette Bolland: il reste la ligne blanche à faire.

**Loïc:** Ne faudrait-il pas au moins mettre une ligne pour séparer la partie réservée aux voitures et celle pour les usagers faibles? Nous avons parlé de peindre la partie réservée aux usagers faibles dans une autre couleur. Le travail a-t-il été commandé?

Josette Bolland: C'est trop tard...

Arnaud Dewez: Il faut être attentif aux raccordements (eau, électricité ou autres) à faire éventuellement ultérieurement. De plus, la démarcation en rouge est trop onéreuse.

**France Hotterbeex:** Cette ligne blanche, quand est-elle prévue?

Josette Bolland: dès que possible.

**France** attire aussi l'attention sur le fait qu'il conviendra de solliciter les fermiers afin qu'ils nettoient la route avant la réalisation de cette ligne blanche ; ce à quoi Josette Bolland répond que c'est une obligation mais qu'on devrait être plus strict!

#### **Point 4: Enseignement primaire - Création d'un cadre temporaire- Ecole de WARSAGE**

Arnaud Dewez: Etant donné la situation de la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire de l'Ecole de Warsage, soit le nombre élevé d'élèves (35) et l'impossibilité d'installer cette classe dans deux locaux différents pour une seule institutrice, le Collège propose au Conseil la création d'un cadre temporaire de 6 périodes afin de maintenir le dédoublement dans un cycle supérieur.

#### **France Hotterbeex intervient comme suit:**

La lettre du directeur n'est pas très claire, pouvez-vous nous expliquer?

Ariane Polmans: Il y a uniquement 6 heures pendant lesquelles il n'y a pas de solution : en fait le local est trop petit et la classe doit être divisée en deux.

- Vote sur ce point: OUI à l'unanimité

#### **Point 5: Modification budgétaire n° 2/2015 ordinaire et extraordinaire**

Arnaud Dewez conclut que les dépenses sont contrôlées et demande si il y a des questions.

#### **France Hotterbeex et Loïc Olivier interviennent comme suit:**

**France:**

##### Ordinaire

P3-520/16148 - destruction pneus + 10.000 €! Et en recettes et en dépenses.

Léon Gijssens: ça dépend du nombre de fermiers qui vont s'inscrire mais nous nous limiterons à la somme prévue de 1.000,00 € en dépenses.

P4-10401/33201- cotisation conférence d'arrondissement Bourgmestre et Conseil Provincial de Liège : 1.770 € : qu'est-ce que c'est?

Arnaud Dewez: c'est la conférence des Bourgmestres. Elle existe depuis plusieurs années mais elle devient de plus en plus importante et Dalhem y participe pour la première fois. C'est très important notamment parce que beaucoup de décisions y sont prises sur des projets supra-communaux.

P4-104/12315 - Frais poursuite et procédure: + 10.000 €: Pourquoi?

Arnaud Dewez: Cela concerne le licenciement d'un employé communal.

**Loïc:**

P4-10401/12348.2015 : caution-urbanisme.

Il est prévu une majoration de 10.000 euros, de quoi s'agit-il? Est-ce en lien avec le licenciement d'il y a quelques semaines?

Arnaud Dewez: oui!

Page 5

Il est prévu une diminution de 5.000 euros pour le traitement personnel APE service des travaux mais une augmentation des pécules de vacances du personnel APE service des travaux. Comment explique-t-on que la rémunération diminue mais que les pécules de vacances augmentent?

Arnaud Dewez: c'est le pécule de sortie que l'on doit payer maintenant et les rémunérations liées à une personne pensionnée.

**France:**

P5-72204/11101-traitement personnel d'entretien: + 9.000 € pourquoi?

Arnaud Dewez: pour combler les absences.

P6-72296/12422-classes dépaysement: +1.120 € soit + 30 %! Pourquoi?

Ariane: les dates sont différentes par rapport aux prévisions 2015/2016. Ce sera moins pour 2016.

P6- 767/12601-location bâtiment rue H Francotte 20: 400 €: c'est quoi?

Ariane: C'est pour la future bibliothèque qui sera plus accessible. Le local actuel serait dédié au musée du général Thys.

P6-79001/43501-subvention à la FE de Mortroux: je pensais qu'il n'y avait plus de FE à Mortroux, alors à quoi est destiné ce montant?

Arnaud Dewez: L'objectif est de reconstituer une Fabrique d'église à Mortroux (La facture d'électricité, entre autre, est importante cette année en raison de l'inauguration de l'orgue restauré).

Extraordinaire

P12-12401/66151 subsides maintenance orgues de Mortroux (solde 2009): supprimés: pourquoi?

Arnaud Dewez: on ne les a pas encore obtenus depuis lors... cela a été subventionné sur fonds propres dans l'attente.

P13-877/66151 et 877/68551-subsidie bassin d'orage Warsage: diminution de +/- 57.000 € pour la réalisation mais augmentation de +/- 25.000 € pour l'emprise: pouvez-vous nous expliquer?

Arnaud Dewez: le dossier est actuellement complet et se trouve au Cabinet du Ministre. On attend son feu vert pour commencer les travaux. Une demande de subside (même montant) est rentrée pour l'acquisition du deuxième terrain.

**Loïc:**

P14-12408/72360-logement place Flechet: + 15.000 €: où en est-on avec ce projet?

Marie-Catherine Janssen: Il s'agit du chauffage. Tout le monde était raccordé sur la même chaudière. Il faut donc scinder pour les logements de l'étage.

Huguette van Malder n'est pas d'accord avec Marie Catherine Janssen. Elle dit que les chaudières étaient déjà individuelles!

**France:**

P14-060/95551-prélèvement pour le fonds de réserve extraordinaire (vente de terrain Mortroux): 40.000€ + 325.416,26 €: vous avez supprimé la vente des terrains, alors d'où vient cet argent?

Arnaud Dewez: Cela concerne les terrains des modules de l'ancienne école de Mortroux.

**Loïc:**

P14-10472351-Le remplacement des châssis de l'administration est-il reporté?

**Tarzan** rappelle que les châssis à l'arrière sont fort exposés (ouest) et n'ont plus de protection, le bois se fendille ...

Arnaud Dewez: ça n'est pas prévu cette année. Si l'on plaçait du PVC, il y aurait lieu de demander des autorisations.

Discussion sur le classement du bâtiment ou du site, il semblerait que ce soit le site qui est classé et pas le bâtiment en lui-même.

P14-104/72360 et 104/73351: salle (+appartement) des Moulyniers à Feneur: vous supprimez la dépense, pouvez-vous m'expliquer où en est ce projet?

Arnaud Dewez: Toujours dans l'attente de savoir si le projet d'appartement sera admis pour des subsides (cabinet du Ministre).

**France:**

P14- 124/73351-frais d'honoraires pour le tunnel de Dalhem: où en est-on avec ce projet?

Arnaud Dewez: on essaye de l'insérer dans le supra-communal sinon on le subventionnera nous-mêmes.

P14- 124/73351-honoraires géomètre terrains ancienne école de Mortroux: de 5.000 € on passe à 8.900 soit une augmentation de 78%: pourquoi? Où en est-on?

Arnaud Dewez: C'est un marché, soit l'offre émise.

**Loïc:**

P15-72202/72452-diverses réparations dans les écoles: 25.000 € + 12.275 €: pourquoi une telle augmentation?

Arnaud Dewez: je n'ai pas le détail ici, je peux te donner la liste.

P15-833/74451-achat d'un monte personne pour PMR: supprimé: pouvez-vous m'expliquer?

Léon Gijssens: l'appareil testé ne répond pas aux attentes que l'on espérait. L'appareil n'a d'ailleurs été vendu nulle part.

Huguette van Malder: fait remarquer que Loïc devait tester et que ça n'a pas été fait! Il est judicieux que Loïc puisse donner son avis.

Arnaud Dewez approuve et dit à Léon Gijssens : demande l'avis de Loïc et demande qu'il prenne un rendez-vous pour tester l'appareil.

**Loïc :** Dernière question et non des moindres: Y a-t-il déjà des effets du «tax shift» fédéral dans cette modification budgétaire? Je pense à la TVA sur l'électricité, à l'augmentation prévue du diesel dès le mois de novembre et autres.

Arnaud Dewez: On ne connaît pas encore les résultats de l'IPP. Mais il y a la crainte des additionnels à l'IPP!

- Vote sur ce point: OUI à l'unanimité

**Point 6: Arrêté du Gouvernement wallon du 05.03.2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents -Taux de couverture des coûts y afférents - Ordonnance de police administrative générale- Règlements taxe et redevance - Exercice 2016**

### **Loïc Olivier intervient comme suit:**

Nous constatons que le taux de couverture prévu est supérieur à 100 %, ce qui fait un petit bénéfice pour la Commune, il pourrait être utilisé pour la prévention.

Nous proposons de demander au Conseil des enfants de réfléchir à une campagne de sensibilisation contre les dépôts d'immondices clandestins au bord des routes et dans la nature (article 9 du décret).

Qu'en pensez-vous Monsieur Clignet?

José Clignet: C'est notre intention. Les enfants sont très sensibles à ce sujet.

- Vote sur ce point (sur l'ensemble: 4): OUI à l'unanimité

### **Point 7: Règlements taxes et redevances communales et taxe additionnelle (mâts, pylônes et antennes GSM) - Exercices 2016 - 2017- 2018**

Arnaud Dewez: On propose de voter pour 3 ans mais on pourra éventuellement modifier la taxe chaque année. Il n'y a pas de changement majeur.

### **Jojo Cloes intervient comme suit:**

Le Collège propose aux Conseillers d'approuver une série de taxes et redevances dont la recette prévue au budget 2015 est de +/- 620.000,00 € au total pour les points 6 et 7 du présent Conseil.

C'est un montant considérable.

#### Remarque générale:

Le Ministre compétent indique dans la circulaire relative aux budgets communaux, je cite:

« Je me dois d'insister sur la nécessité absolue pour les administrations locales d'apporter un soin tout particulier à définir les objectifs qu'elles entendent poursuivre par le vote d'un règlement-taxe.

Les autorités locales seront attentives au fait que l'établissement d'une taxe doit non seulement tenir compte de son rendement net réel, du coût du recensement, de l'enrôlement et de la perception, mais aussi de ses répercussions économiques, sociales et environnementales. Ceci n'exclut évidemment pas le rôle d'outil politique de la fiscalité. »

Nous ne trouvons rien de tout cela dans les dossiers que nous propose le Collège.

Or, c'est justement autour de ces indications que pourrait avoir lieu au Conseil un débat indicatif pour le citoyen.

Il y a donc là un manque cruel de transparence de la part du Collège qui semble penser que le citoyen n'a qu'à payer et que c'est bon comme cela.

Remarques spécifiques à différentes taxes:

Dans le budget 2015, on ne trouve aucune trace des taxes ou redevances suivantes. Comment cela se fait-il?

Par exemple:

Conseil du 29 octobre 2015 N° de point	Budget 2015 N°Art	Intitulé	Crédit budgétaire 2015
7.6		Taxe construction habitations	Pas de crédit mais on nous propose un règlement
7.8		Taxe véhicules isolés abandonnés	Pas de crédit mais on nous propose un règlement
7.9		Taxe immeubles bâtis inoccupés	Pas de crédit mais on nous propose un règlement
7.11		Redevance exhumations	Pas de crédit mais on nous propose un règlement

Arnaud Dewez: concernant la taxe relative aux **véhicules abandonnés**: c'est uniquement sur interventions de la Police. Pas de constatation, pas de taxe prélevée! Si un véhicule est retrouvé, la Police avertit la personne ou établit un avertissement apposé sur le véhicule.

**Jojo**: combien de temps faut-il pour dresser le PV? Et combien de temps le véhicule peut-il rester en place après avertissement dressé?

Arnaud Dewez: Ceci est laissé à l'appréciation de la Police seule. Si c'est trop long, elle prévient les autorités communales.



**Francis Deliège** fait remarquer que le dernier recensement remonte à 2006!

Arnaud Dewez: il n'y a pas de chasse aux véhicules abandonnés pour engranger des taxes, le but étant que les véhicules ne restent pas abandonnés.

**Jojo**: relate comme exemple qu'un véhicule a été abandonné dans son voisinage pendant 3 ans, sans qu'aucune suite ne soit donnée ...

Il souligne en résumé du débat que cette taxe ne rapporte rien à la Commune.

Marie-Catherine Janssen dit qu'il y a 15 ans qu'on vote cette taxe!

**Jojo**: passons à l'autre taxe, soit celle des **constructions d'habitations**. Les buildings sont concernés car ils comportent plusieurs habitations et des parties Communes.

Marie-Catherine Janssen souligne que cette taxe a déjà rapporté (en 2009 selon Léon Gijssens) et qu'elle est appliquée quand le cas se présente ...

**Jojo** fait remarquer qu'il y a au moins trois années qu'elle n'a rien rapporté!

**Jojo** parle alors de la taxe suivante, soit **les immeubles bâtis inoccupés**.

Arnaud Dewez dit qu'il s'agit là d'une nouvelle taxe, le délai est de 6 mois après la première constatation ; les gens peuvent répondre, sinon passé ce délai, la taxe peut s'appliquer.

**Francis Deliège** demande si un plafond est d'application. C'est 180,00 € le mètre courant. Tarzan cite comme exemple le château de Berneau.

Arnaud Dewez souligne que l'objectif de cette taxe est que les immeubles ne restent pas inoccupés ; c'est le but premier de cette taxe.

**France Hotterbeex** rappelle qu'en ce qui concerne le château de Berneau, c'est la Commune qui l'a vendu!

**Francis Deliège** dit qu'il est décevant de voir l'état de délabrement du château ...

Arnaud Dewez rappelle que c'est un bien privé et que la Commune ne peut intervenir tant qu'il n'y a pas de danger pour la population (voir notamment le Casino à Warsage).

**Jojo** aborde la **redevance exhumations**. Il n'y a pas non plus de crédit budgétaire 2015. Comment cela se fait-il?

Arnaud Dewez: sauf erreur, à ma connaissance, on n'a exhumé personne ... Ce sont des recettes fictives. Il vaut mieux le prévoir.

**Jojo:** des remarques plus techniques, concernant les taxes sur les inhumations et redevances sur les concessions. Pourquoi sont-elles reprises sur les mêmes articles budgétaires? D'un point de vue comptable, ça ne paraît pas très logique (taxe/redevance).

La redevance se caractérise par deux éléments essentiels :

- a. Le paiement fait par le particulier est dû suite à un service rendu par la Commune et presté à son bénéficiaire personnel, que ce service soit demandé librement par le particulier ou lui soit imposé par une réglementation quelconque.
- b. Le coût du service rendu doit être répercuté sur le particulier bénéficiaire du service. Il doit donc y avoir une adéquation, une correspondance entre le coût réel du service et la redevance demandée, ce qui n'exclut pas l'établissement de forfaits pour la récupération de montants peu élevés. Cependant, en cas d'adoption de taux forfaitaire, la Commune doit pouvoir, sur demande des services de tutelle, justifier ce taux.

Vu la différence de philosophie entre taxe et redevance, elles doivent être inscrites dans des articles budgétaires séparés.

La même remarque est faite concernant la taxe sur la délivrance des documents administratifs et la redevance relative aux photocopies également reprises au même article budgétaire.

**Jojo** demande qu'il en soit tenu compte, qu'il en a terminé de son intervention. Il demande que celle-ci soit notée au procès-verbal de la séance.

Arnaud Dewez admet que dans un souci de transparence, il serait opportun de diviser ces articles. Il va consulter le receveur pour qu'il en soit ainsi, en tous cas en ce qui concerne ceux-là.

- Vote sur l'intervention de Jojo: Majorité: 9 NON / Renouveau: 7 OUI

#### **Francis Deliège intervient comme suit:**

**Tarzan** propose un amendement concernant la parcelle étoilée.

Lors du Conseil communal du 28/5/2015, nous avons voté à l'unanimité pour l'installation d'une parcelle étoilée au cimetière de Warsage.

J'avais proposé la gratuité pour les columbariums, caveaux et redevances communales lors du décès d'un fœtus ou enfant, domicilié sur la Commune de Dalhem et inhumé sur la parcelle étoilée.

Il me fut répondu que j'en parle lors du vote des taxes communales.

Nous y voici et j'attends votre réponse.

Arnaud Dewez: on en a discuté au sein de la Majorité, on a considéré qu'il ne convient pas de modifier le règlement. La peine ne peut être estimée à une certaine valeur. On ne peut déterminer ce qui est le plus triste: perdre une maman de 40 ans ou un nouveau né de 2 mois. On n'a pas voulu entrer dans ce débat-là et on préfère que le règlement reste comme il est.

**Tarzan** demande l'âge maximal auquel on peut être inhumé sur ladite parcelle.

Josette Bolland: 12 ans.

**Tarzan** fait remarquer que ça n'est pas mentionné.

**Tarzan** parle aussi des taxes relatives aux loges foraines.

- 25 € pour emplacement pour « barbes à papa » de 9 m<sup>2</sup>,
- 93 € emplacement moins de 5 m<sup>2</sup>.

L'incohérence est constatée par tout le monde.

**France Hotterbeex** souligne qu'il conviendrait de vérifier et de mettre à jour.

Concernant le vote, **Tarzan** demande qu'on vote sur son amendement:

- Vote sur l'amendement de Tarzan: Majorité: 9 NON / Renouveau: 7 OUI

Concernant le vote sur les interventions de Tarzan sur ce point:

- Vote sur l'intervention de Tarzan: Majorité: 9 NON / Renouveau: 7 OUI
- Vote sur le point (ensemble des taxes et redevances): Majorité: 9 OUI / Renouveau: 7 ABSTENTIONS

**Point 8: Marché public de fournitures et travaux - Achat de fers et accessoires  
Sablage et peinture des clôtures- Ecoles de BOMBAYE et DALHEM**

Arnaud Dewez présente le point: Il y a lieu de clôturer, sur une longueur d'environ 107 mètres, la zone située dans la jonction entre le préau et le bâtiment de l'école de Dalhem par la partie arrière. Ces barrières réalisées par le service des travaux permettront la fermeture complète de la cour de récréation.

Il y a lieu de clôturer la zone d'accès à l'école de Bombaye via la rue du Tilleul par des barrières réalisées par le service des travaux.

Que ce marché est divisé en 2 lots, soit:

- Lot 1 (fourniture fers et accessoires): estimation à 5.199,66 € TVAC.
- Lot 2 (sablage et peinture): estimation à 14.167,53 €.

**Loïc Olivier intervient comme suit:**

Comment explique-t-on qu'un incident soit arrivé en mai 2013 et que des mesures définitives ne soient prises qu'aujourd'hui? (trois enfants se sont sauvés via le parking)

Qu'est ce qu'on entend par une surveillance active? Quelqu'un surveille-t-il à la sortie du parking pour qu'un enfant ne se retrouve pas sur la route? Y a-t-il des caméras pour surveiller le parking?

Ariane Polmans: des mesures urgentes ont été prises depuis cet incident. Les institutrices ont redoublé d'attention.

**Jojo Cloes** souligne alors qu'il ne fallait pas mettre dans le dossier la lettre de la directrice, cela laisse supposer que le problème est toujours d'actualité!

Marie-Catherine Janssen acquiesce ...

Ariane Polmans dit qu'il faut mettre des barrières.

Nous déplorons que les enfants ne puissent plus aller dans les bois.

Arnaud Dewez et Marie-Catherine Janssen: les travaux doivent être faits notamment avant que la station d'épuration ne soit installée.

Vote sur ce point: OUI à l'unanimité

**Point 9: Marché public de travaux- Remplacement d'une armature d'éclairage public sinistrée - Chemin de l'Etang à WARSAGE**

José Clignet fait remarquer que plusieurs points lumineux sont défectueux dans la Commune, notamment dans le lotissement de Warsage (4 ou 5) et que 6 points lumineux ne fonctionnent pas entre le terrain de l'Elan et le bas de la côte (rue Lieutenant Pirard).

Arnaud Dewez signale que chaque pylône est maintenant numéroté. En cas de défectuosité il faut renseigner ce numéro sur le site d'ORES. Dès qu'une vingtaine de pylônes sont concernés, ORES intervient. Si toute une rue est concernée, il faut le signaler à la Commune.

**France Hotterbeex** souligne qu'il conviendrait de communiquer cette information importante au citoyen via le site de la Commune et le bulletin communal.

Elle demande aussi pourquoi ORES place de nouveaux pylônes à Dalhem alors qu'il était convenu un enfouissement des câbles.

Marie-Catherine Janssen et Josette Bolland se demandent en effet pourquoi et vont se renseigner.

*(Explications reçues par mail : Les travaux ORES sont effectués dans le cadre du remplacement des réseaux H.T. - B.T. - FIBRES OPTIQUES - Il s'agit de travaux de remplacement de câbles vétustes par d'autres plus*

*performants devant aboutir à une diminution des fils en aérien. L'enfouissement des câbles dans la Vieille Ville est un projet qu'il faut considérer à « long terme ».)*

- Vote sur ce point: OUI à l'unanimité

**Point 10: Marché public de travaux- Travaux provisoires de sécurisation et de stabilisation du clocher de l'église de BOMBAYE - Admission des dépenses (12.582,06 €)**

Il s'agit d'admettre les dépenses faites par le Collège concernant l'étude de stabilisation et la réalisation des travaux.

- Vote sur ce point: OUI à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS POST-CONSEIL:**

**Loïc Olivier:**

Je me suis rendu le 14/10/2015 à mon premier Conseil d'administration de la Régionale Visétoise d'Habitation. Pour rappel, la RVH gère 60 logements dans notre Commune.

Je souhaiterais vous parler de deux points:

Le dossier des logements à Dalhem rue Joseph Dethier a dû faire l'objet d'une nouvelle étude suite aux remarques de la RW.

Gabarit excessif (2 niveaux maximum) et architecture trop contemporaine pour le bâtiment à rue.

Déplacement en fond de parcelle (pied de talus) pour le bâtiment arrière.

De nouvelles esquisses ont été proposées à la DGO4 et approuvées sous réserve de l'enquête publique qui devra être lancée.

L'étude est toujours en cours et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Le directeur actuel sera pensionné au 01/05/2016. Son remplacement était donc à l'ordre du jour.

Il est prévu de désigner le candidat fin 2015, début 2016 pour être en fonction en mars-avril 2016.

Des tests écrits et oraux devront se réaliser.

Le comité de gestion va finaliser les détails et l'offre d'emploi définitive sera proposée lors d'un prochain Conseil d'administration. J'ai proposé d'informer les Communes associées pour en faire part par exemple dans le bulletin communal, sur internet et les réseaux sociaux.

D'autre part, concernant les sépultures d'importance répertoriées dans les Communes (lu dans la presse). Qu'en est-il au niveau de notre Commune de ces sépultures d'importance historique locale?

Ariane Polmans et Marie-Catherine Janssen: il y en a plusieurs, la liste a été envoyée, si tu veux on te l'enverra.

### **Francis Deliège:**

Souligne avec soulagement que le cendrier à la sortie de hall omnisport de Dalhem a été vidé (signalé le 1<sup>er</sup> octobre et vidé le 25 ou 26 octobre ...)

D'autre part, il demande pourquoi avoir placé des potelets devant la boulangerie à Dalhem pour les avoir aussitôt enlevés quelques jours après?

Arnaud Dewez se demande pourquoi ils ont été placés ...

Josette Bolland admet que cela a été fait à son initiative (voitures stationnées contre la façade, le but recherché était uniquement de protéger les PMR ce que le boulanger avait admis). Elle admet qu'il fallait l'accord du SPW.

Arnaud Dewez dit que les piquets ont été enlevés dès lors que c'était une demande qui devait émaner du Collège envers le SPW mais qu'on ne va pas polémiquer... Il n'y avait pas d'autorisation du SPW. De plus, il est problématique de se garer à Dalhem. On va réfléchir à une solution globale quant au stationnement dans le centre de Dalhem.

**France Hotterbeex** demande où en est le projet de marquage au sol.

Arnaud Dewez explique les idées d'aménagement : parkings, zone de parking encore en discussion.

**Tarzan** demande à Madame Bolland ce qu'il en est au niveau des passages pour piétons à Berneau.

Elle signale que le SPW analyse la possibilité d'en placer un quatrième. Ils attendent la mise en fonction des feux pour apprécier la situation.

**Tarzan** : Allez-vous placer les tapis de protection au hall omnisport de Dalhem pour l'exposition des artistes et artisans?

Ariane Polmans: non! Elle a proposé de placer les tapis mais le service des travaux a dit que techniquement ce n'était pas possible à cause des câbles électriques.

**France Hotterbeex** rappelle que lors des manifestations sportives, l'on fait des remarques aux personnes marchant avec des chaussures inappropriées!

Un débat s'ensuit quant au placement des câbles et à l'achat onéreux des tapis qui a été voté en Conseil pour protéger le sol du hall.

**Tarzan** demande d'autre part à Léon Gijssens combien de pneus de tracteur par catégories ont été comptabilisés? (cf. budget)

Léon Gijssens répond que 600 pneus de tracteurs, etc. (de différentes dimensions) sont comptabilisés mais ils ne seront pas tous enlevés! La Commune va faire une action pour ces pneus-là.

RECIROM mettra un container à disposition de la Commune (Société meilleur marché, soit 185,00 €/tonne).

Léon Gijssens est conscient que les 600 pneus ne seront pas enlevés.

Derrière question de **Tarzan**: où en est-on avec la CCATM ?

Jocelyne Lebeau et Léon Gijssens sont allés à Namur: on peut relancer la procédure, soit l'élection des membres (la décision de mai 2013 reste valable).

#### **France Hotterbeex:**

Au Collège du 22 septembre, vous parliez de la gestion des plantes invasives notamment la Berce du Caucase. Pouvez-vous me dire si un inventaire a été fait et quelles mesures ont été prises?

Léon Gijssens: un inventaire a été établi. La situation n'était pas excessive sur la Commune de Dalhem. Elles ont été détruites.

**France** poursuit: dans un courrier du 27 avril, Mme Barlet, fonctionnaire déléguée ordonne la démolition de 2 habitations construites sans permis à Feneur, allez-vous prendre action?

Ariane Polmans: la Commune est le garant de la bonne exécution des sanctions.

**France Hotterbeex** : Pouvez-vous nous dire où en est la situation de l'école d'Aubin, combien reste-t-il d'enfants? Quelles mesures ont été prises pour remédier aux problèmes dénoncés par les parents d'élèves?

Ariane Polmans discute avec les parents pour organiser au mieux l'année 2016/2017. Un nouveau comité de parents a été mis en place ; Un travail important est accompli pour faire revivre l'âme de l'école (notamment, aménagement de la cour de récréation en y traçant des marelles, dessins...).

#### **Martin Luthers:**

Qu'en est-il au niveau des incivilités constatées à Dalhem (tags)?

Arnaud Dewez: tout a été nettoyé et des recherches actives sont opérées pour trouver les auteurs.

\*\*\*\*\*